

DEPARTEMENT DU NORD

 ARRONDISSEMENT DE DOUAI

 CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 23 Avril 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 24 Avril 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Frédéric CLAISE	Madame MARLIERE Séverine	X	
Monsieur PINATON Clément		X		
Madame DUCAMP Séverine			X	MARLIERE Séverine
Monsieur GUYOT Jean-Pierre		X		
Madame HALLANT Dany		X		
Monsieur RIVIERE Guillaume		X		
<u>Objet de la délibération</u> : Vote du budget primitif de l'année 2026	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 14 Votes Contre : 00 Abstention : 01			

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 410 176,75	1 514 261,20
FONCTIONNEMENT	1 233 421,16	1 467 169,31

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré : APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric CLAISE

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le

04 MAI 2026

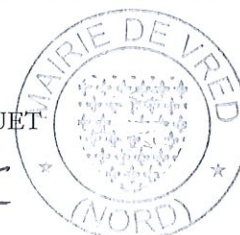
04 MAI 2026

Le Maire,

Éric SOQUET

Le Maire,
Éric SOQUET

Esququet



Esququet